

Direction Départementale des Territoires Service Environnement et Risques

Digne-les-Bains, le 30 JUIN 2021

Pôle Environnement

Arrêté préfectoral fixant la liste des secteurs de la présence avérée du castor d'Eurasie

pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 dans le département des

Alpes-de-Haute-Provence

Synthèse des observations exprimées dans le cadre de la consultation du public

Conformément à la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en oeuvre du principe de participation du public (modifiant le code de l'environnement) aux décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, une consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral a été conduite pendant le délai légal de 21 jours, soit du 2 au 23 juin 2021.

Cette consultation du public faite par voie électronique sur le site Internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence n'a donné lieu à aucune observation du public.

Pour la Préfète et par Délégation La Directrice Départementale des Territoires Catherine GAILDRAUD